

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Petite Véore : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flotta	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Véore : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Ecoutay : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Guimand : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Moulin des Fontaines : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables n	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ruisseau de la Rouaille : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables n	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Meillassole : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottab	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A5	Communauté d'Agglomération-Valence-Romans Agglo	Servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées au profit de la CAVRSA	Arrêté préfectoral	2016007-0018	07-01-2016
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Périmètre délimité des abords : ex-PPM des monuments du centre ancien de Beaumont-les-Valence	Délibération Communale	inconnu	27-06-2013
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Pont piétonnier : Pont sur la Véore entre les lieux-dits 'Les Roux' et 'Chancelier'	Arrêté ministériel	inconnu	06-12-1982
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Porte fortifiée : Dans sa totalité ancienne porte fortifiée de Beaumont-les-Valence	Décret	inconnu	16-01-1969
AR3	Etablissement du Génie, Grenoble	Zones de prohibition et polygone d'isolement du dépôt de munitions de Billard.	Décret	inconnu	31-07-1987
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage du puits des Tromparents.	Arrêté préfectoral	3131	23-09-1993
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE 1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-009	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-009	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - SocietePipelineSudEuropeen	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-009	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - ODC_Montsegur_Beaumont	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-009	02-10-2018
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisation gaz RHONE 1	Autre	inconnu	10-03-1988
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisation B1	Non renseigné	inconnu	29-02-1968
I3	Société Trapil - Oléoducs de Défense Commune	SUP représentée en encart - Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.) / MARSEILLE - LANGRES	Décret	6382	03-05-1963
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV CHABRILLAN-LOGIS-NEUF - Aérien	Arrêté ministériel	ECOI9700637A	01-10-1997
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPRN prévisibles d'inondation sur la commune de Beaumont-Les-Valence	Arrêté préfectoral	8092	10-12-1999
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 437 tr.03	Arrêté préfectoral	3708	08-07-1983
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome VALENCE_CHABEUIL	Arrêté Ministériel	DEVA1624714A	08-11-2016
T8	DGAC - SNIA	Centre radioélectrique de Valence - Beaumont-les-Valence	Décret	inconnu	04-08-1971

Commune de **Beaumont-lès-Valence**

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)



Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: **04-12-2020**

Echelle: **1:7500**

Légende

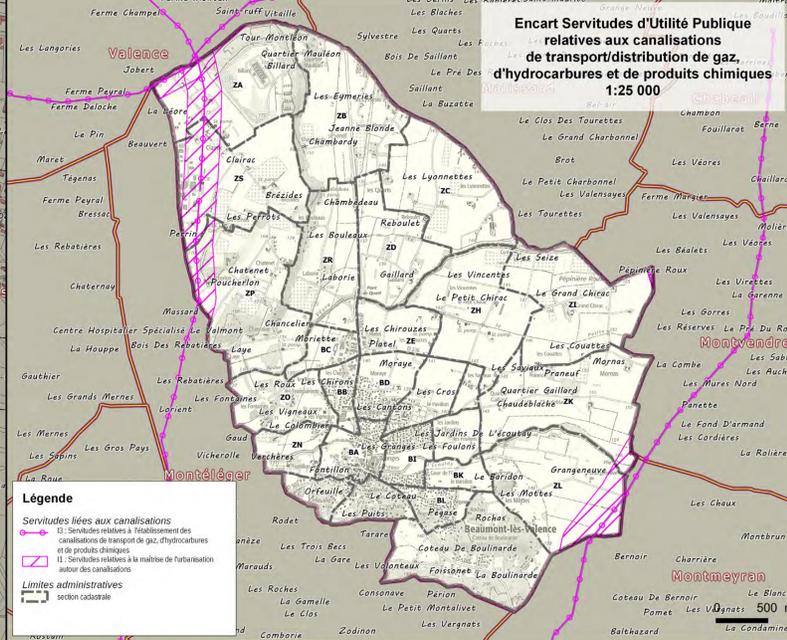
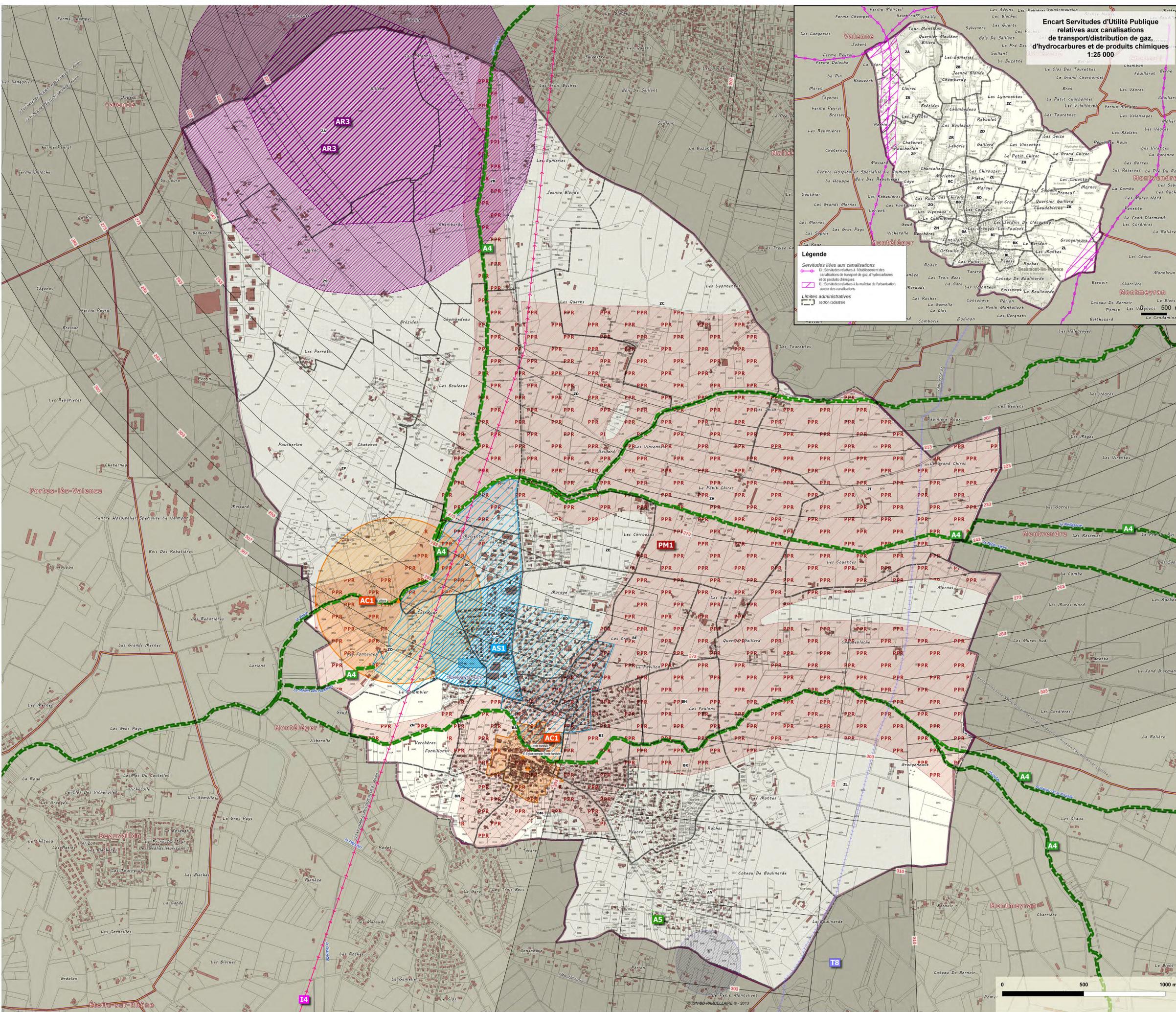
Servitudes opposables sur le territoire communal

- Monument historique inscrit ou classé
- A1 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AR3 : Servitudes concernant les magasins à poudre de ferme et de la marine - polygone de prohibition.
- AR3 : Servitudes concernant les magasins à poudre de ferme et de la marine - polygone d'isolement.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
- PPR : PM1 : Plan de prévention des risques naturels ou miniers
- T5 : Servitudes aéronautiques de décollage (aéroports civils et militaires).
- T8 : Protection des installations de navigation et d'atterrissage - zone de protection
- A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

- section cadastrale

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Trave Vieux - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Viole - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Ecuyer - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Canal - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Molette des Fontaines - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Fontaine de la Trussalle - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Malbosse - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1968
A5	Communauté d'Agglomération Val de Rhône Arrière	Servitude pour le passage de canalisations d'eau usées au profit de la CA/RSA	Arrêté préfectoral	2016007-0003	07-01-2016
AC1	Unité Départementale de Prévention et du Patrimoine (UDPP)	Prévention des risques d'incendie - enclaves de monuments du centre ancien de Beaumont-lès-Valence	Du Bulletin Centralisé	income	27-06-2013
AC1	Unité Départementale de Prévention et du Patrimoine (UDPP)	Pont pédestre - Pont sur la Viole entre les lieux dits Les Roux et Chancelier	Arrêté ministériel	income	06-12-1962
AC1	Unité Départementale de Prévention et du Patrimoine (UDPP)	Pont bottée - Date sa traversee ancienne porte bottée de Beaumont-lès-Valence	Décret	income	16-03-1969
AR3	Département de la Drôme - Générale	Zones de prohibition et polygone d'isolement du dépôt de munitions de Billard	Décret	income	21-07-1987
AR3	ARS	Protection sanitaire du captage du puits des Trompentes	Arrêté préfectoral	S131	23-08-1993
I1	DREAF Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE I	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-009	02-30-2018
I1	DREAF Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-009	02-30-2018
I1	DREAF Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - Socomec (Société Industrielle de Chauffage)	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-009	02-30-2018
I1	DREAF Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - COC (Circuit de Chauffage)	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-009	02-30-2018
I3	GRF Gaz Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - Canalisation (au RHONE I)	Avis	income	10-03-1988
I5	Société de l'énergie Méditerranéenne Rhône-SPAR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée Rhône Canalisation B1	N/A non renseigné	income	26-02-1968
I5	Société de l'énergie Méditerranéenne Rhône-SPAR	SUP représentée en encart - Circuit de Défense Commune (D.C.) MARSEILLE	Décret	6362	03-05-1963
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kv CHABRELLAN-LOUIS NEUF - Arzon	Arrêté ministériel	ECOR100637A	01-10-1997
I4	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Services et Risques	PPRn périmètre d'isolement sur la commune de Beaumont-lès-Valence	Arrêté préfectoral	8932	10-12-1990
PT3	FRANCE TELECOM	Site de télécommunication 417 413	Arrêté préfectoral	2108	08-02-1982
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de décollage pour la protection de l'aérodrome VILVENCE - CHAREUIL	Arrêté ministériel	DEUR142144A	08-10-2008
T8	DDAC - SINA	Centre aéronautique de Valence - Beaumont-lès-Valence	Décret	income	04-08-1971



500 m

0 500 1000 m



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Valence, le 06 NOV. 2020

Affaire suivie par : Rémi MORGE
Pôle Canalisations – Appareils à pression
Tél. : 04 26 28 66 82
Courriel : remi.morge@developpement-durable.gouv.fr
Réf. : 2020-cana043-LET-ERIDAN_Retrait_DDT26

Le préfet
à

Madame la Directrice
Direction Départementale des Territoires de la Drôme
4 place Laennec
BP 1013
26 015 VALENCE Cedex

OBJET : Abandon du projet de gazoduc ERIDAN

REFER : – Arrêté inter-préfectoral n° 2014300-001 du 27 octobre 2014 portant déclaration d'utilité publique les travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz entre SAINT-MARTIN-DE-CRAU (13) et SAINT-AVIT (26), projet dénommé « ERIDAN », emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées instituant les Servitudes d'Utilité Publique « de passage » prévues aux articles L555-27 et R555-30 a) du code de l'Environnement, au bénéfice de la société GRTgaz
– Arrêté inter-préfectoral n° 2015267-0001 du 24 septembre 2015 instituant les servitudes d'utilité publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30-b) du code de l'environnement à proximité de la canalisation de transport de gaz dénommée : ERIDAN

P. J. : Liste des communes concernées

Le projet « ERIDAN » avait pour objet la réalisation d'une canalisation de transport de gaz naturel, entre Saint-Martin-de-Crau (13) et Saint-Avit (26). Il a fait l'objet des deux arrêtés inter-préfectoraux cités en référence et d'une demande le 5 avril 2019 de prorogation de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour une durée de 5 ans.

Par courrier du 8 août 2019 GRTgaz a retiré sa demande de prorogation de la DUP et m'a informé de l'abandon de son projet.

De ce fait, l'arrêté inter-préfectoral de DUP du 27 octobre 2014 cité en référence est désormais caduc, car la décision imposant des servitudes d'utilité publique n'a pas été mise en œuvre effective, dans le délai maximum de cinq ans, soit le 27 octobre 2019. Il emportait également mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui est désormais sans objet.

Par ailleurs à l'issue de la procédure réglementaire, l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015 qui instaurait trois zones de servitudes dites « d'effets » a fait l'objet d'une décision d'annulation par le tribunal administratif de Grenoble, le 16 octobre 2018.

Dans ces conditions, je vous confirme l'abandon du projet ERIDAN et la caducité des arrêtés instaurant les servitudes d'utilité publiques dans les communes figurant en annexe au présent courrier.

Copie :
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Canalisations – Appareils à pression
69453 LYON CEDEX 06

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet

Portrait DUCROS

Communes du département de la Drôme qui étaient concernées par le projet ERIDAN

Communes concernées par les Servitudes d'Utilité Publique « de passage » (arrêté du 27 octobre 2014) prévues aux articles L555-27 et R555-30 a) du code de l'Environnement, et par les Servitudes d'Utilité Publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30 b) du code de l'Environnement (arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015)

ALIXAN	LA ROCHE-SUR-GRANE
ALLAN	MALATAVERNE
ALLEX	MARSANNE
AMBONIL	MARSAZ
BEAUMONT-LÈS-VALENCE	MONTBOUCHER-SUR-JABRON
BREN	MONTÉLIER
CHABEUIL	MONTMEYRAN
CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE	MONTOISON
CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE	MONTVENDRE
CLÉRIEUX	PIERRELATTE
DONZERE	RATIÈRES
ESPELUCHE	ROYNAC
ÉTOILE-SUR-RHÔNE	SAINT-AVIT
GRANE	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
GRANGES-LES-BEAUMONT	SAUZET
LA LAUPIE	

Communes « hors tracé » concernées uniquement par les Servitudes d'Utilité Publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30 b) du code de l'Environnement (arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015)

BATHERNAY	LES GRANGES-GONTARDES
BONLIEU-SUR-ROUBION	LIVRON-SUR-DRÔME
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	MONTÉLÉGER
CHAVANNES	MONTÉLIMAR
CLAVEYSON	PUYGIRON
LA GARDE-ADHÉMAR	TERSANNE